

Date : 17 octobre 2019

Communiqué de presse

Conseil en évolution professionnelle : attribution du marché lancé par France compétences

Conformément au calendrier fixé, le Conseil d'administration de France compétences, qui s'est tenu ce jeudi 17 octobre, a confié la gestion du Conseil en évolution professionnelle auprès des actifs occupés, à 15 opérateurs dans 15 régions de France. La liste des opérateurs retenus sera rendue publique le 5 novembre prochain après le délai de rigueur imposé par le code de la commande publique.

L'attribution du marché

France compétences s'est vu confier la responsabilité de sélectionner dans le cadre d'un marché public, après avis des Comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (CREFOP), les opérateurs régionaux qui délivreront le CEP aux actifs occupés à partir de janvier 2020. Dans ce cadre, le Conseil d'administration vient de délibérer, ce jeudi 17 octobre, sur l'attribution du marché dans 15 régions.

Pour un lot, l'attribution interviendra dans les prochains jours, car, suite à l'avis du CREFOP, France compétences a souhaité organiser une phase supplémentaire de négociation. [Un nouveau marché a été lancé](#) pour 3 lots. Les candidatures sont attendues d'ici le 20 novembre.

Les enjeux du marché

Encourager la mobilisation du CEP par les personnes en emploi, en le faisant mieux connaître et en le rendant plus accessible dans la diversité des demandes et des besoins. Lors de la sélection des opérateurs, France compétence a été particulièrement vigilante concernant l'accessibilité du service sur les territoires et les modalités de délivrance en présentiel et à distance.

Faire du CEP un fil rouge de l'accompagnement professionnel. Pour cela, France compétences a accordé une grande attention aux actions de coopération avec les acteurs territoriaux car les opérateurs doivent aider les personnes à mobiliser les services et prestations existantes sur les territoires.

Promouvoir un service de qualité qui s'adapte à la demande et aux besoins des personnes. Dans ce cadre, France compétences souhaite éviter la standardisation et engage les opérateurs à offrir un service individualisé et personnalisé.

Pour garantir une mise en œuvre à la hauteur de ces enjeux, France compétences déploiera des modalités strictes de suivi, d'audit et de pilotage, et évaluera ce marché.

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Contact presse

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr